



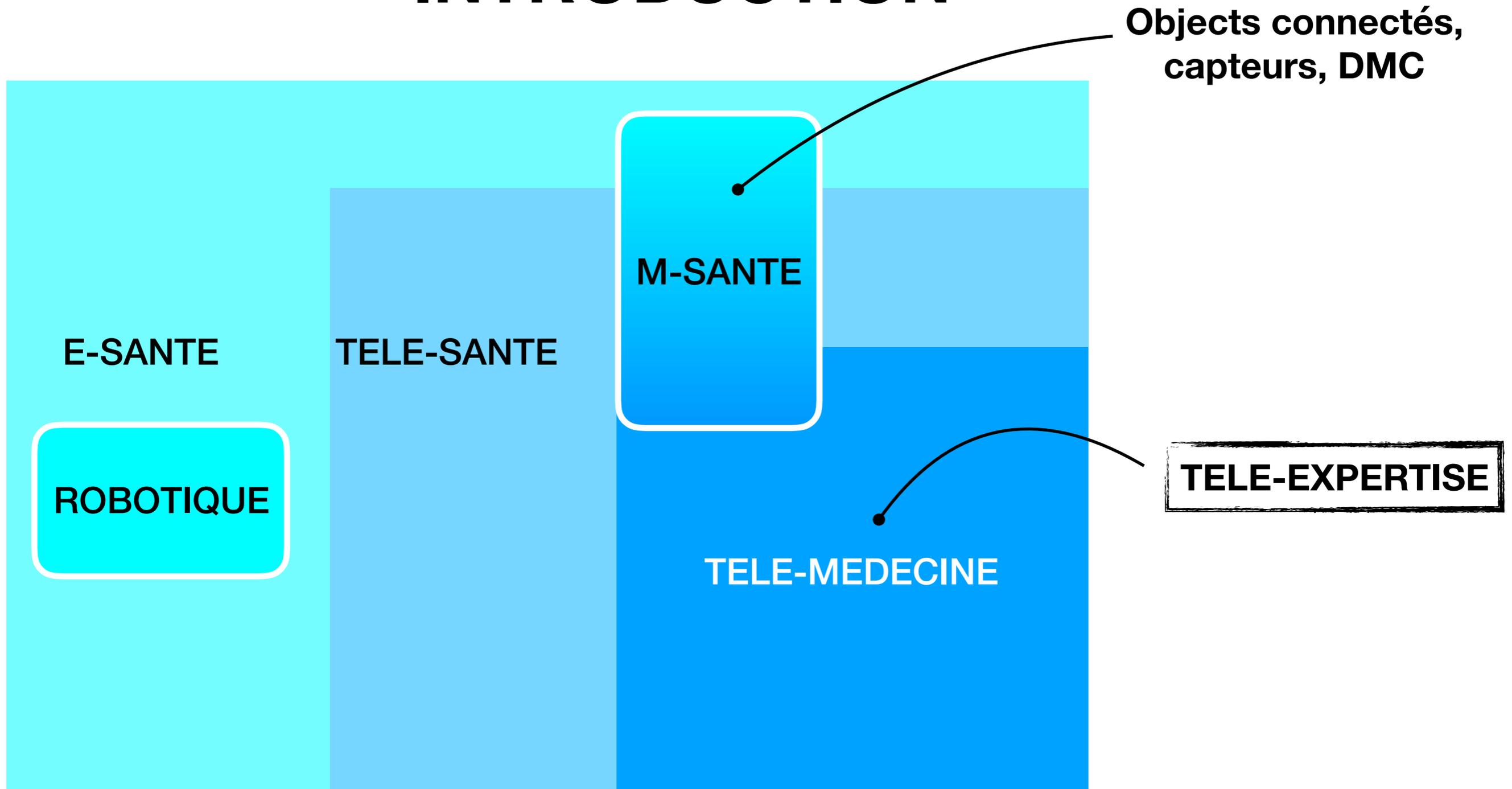
E-CARDIOLOGIE, LE FUTUR DE LA CARDIOLOGIE ?

Télé-expertise : pour qui et comment ?

Viviana PERETTO
Fondatrice et Présidente de AVIS2SANTE
v.peretto@avis2sante.fr



INTRODUCTION





HPST 2009

CSP art. L.6316-1

Elle est « *une forme de pratique médicale à distance utilisant les technologies de l'information et de la communication.* »

télémédecine 

Décret 19 octobre 2010



APPAQ

6/7/8 JUIN 2018
Palais des Congrès
BIARRITZ

20^e
édition

télémédecine

- **TELECONSULTATION**



- **TELE-EXPERTISE**

- **TELESURVEILLANCE**

- **TELEASSISTANCE**

- **LA REGULATION A DISTANCE**



6/7/8 JUIN 2018
Palais des Congrès
BIARRITZ



● **TELE-EXPERTISE**

La télé-expertise permet à un professionnel médical de solliciter à distance l'avis d'un ou de plusieurs professionnels médicaux par l'intermédiaire des technologies de l'information et de la communication.

C'est d'abord un acte médical et une action asynchrone.



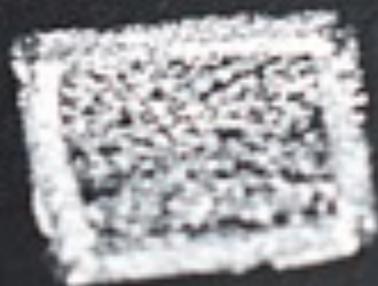
APPAC

6/7/8 JUIN 2018
Palais des Congrès
BIARRITZ

20^e
édition



POURQUOI ?





APPACO

6/7/8 JUIN 2018
Palais des Congrès
BIARRITZ

20^e
édition

QUI ?

La télémédecine est adaptée à toutes les spécialités et formes d'exercice



APPAC

6/7/8 JUIN 2018
Palais des Congrès
BIARRITZ

20^e
édition

QUI ?

VOUS ÊTES CONCERNÉS PAR (requis ou requérant) :

Interprétation des examens ou d'images à distance

Avis d'expert

Examen médical et décision médicale par un médecin à distance

Soins ambulatoires non programmés

Assister à distance un confrère

Suivi en amont et en aval d'un patient

Réunion de Concertation Pluridisciplinaire...



APPAQ

6/7/8 JUIN 2018
Palais des Congrès
BIARRITZ

20^e
édition

COMMENT ?

La démarche

1. définir le projet médical
2. concevoir l'organisation
3. décliner les processus
4. mettre en oeuvre
5. évaluer et mesurer
6. pérenniser



COMMENT ?

Les aspects économiques :

financement et rémunération



COMMENT ?

Les démarches préalables

CNIL, ARS, ORDRE DES MEDECINS, L'ASSUREUR...



APPAQ

6/7/8 JUIN 2018
Palais des Congrès
BIARRITZ

20^e
édition

COMMENT ?

LA PROTECTION DES DONNEES

HADS

LA RELATION AVEC LE PRESTATAIRE



COMMENT ?

PROCESSUS

Demande	besoin, information, consentement, décision d'acte de TLE
Préparation	données, planification
Réalisation	environnement, technologie, décision médicale
Conclusion	rédaction CR diffusion



TAKE HOME MESSAGE

- RELEVER LE BESOIN
- DEFINIR UN PROJET MEDICAL
- DEFINIR UN MODELE FINANCIER
- DEFINIR LA RESPONSABILITE DU TRAITEMENT
- PARTAGER



POUR EN SAVOIR PLUS :

ANAP

ASIP

CNIL

CNOM

ARS

VOS CONFRES...

*MERCI Viviana PERETTO
v.peretto@avis2sante.fr*